

Les 4 « programmes » de l'objectif « Coopération territoriale européenne » de la politique de cohésion

Le troisième objectif de la politique de cohésion sociale de l'Union européenne, qui reprend les principes de l'ancien programme d'initiative communautaire INTERREG, est destiné à promouvoir la coopération transfrontalière, la coopération transnationale et la coopération interrégionale au sein de l'Union européenne.

Ce nouvel objectif est communément appelé « INTERREG IV » et a pour but de renforcer la cohésion économique et sociale au sein de l'Union Européenne.

*Budget global de l'objectif « Coopération territoriale européenne » pour la période 2007-2013 :
7,8 milliards d'euros (2,53 % du budget global de la politique de cohésion sociale)*

1- Les 3 volets du « programme communautaire » INTERREG

Le programme INTERREG, qui a été créé en 1990, comprend 3 volets (*depuis 1994*) :

- Coopération transfrontalière
- Coopération transnationale
- Coopération interrégionale

2- Les trois autres « programmes » de l'objectif « Coopération territoriale européenne »

- INTERACT
- URBACT
- ESPON

1- Les 3 volets du « programme communautaire » INTERREG

a) Coopération transfrontalière : INTERREG IV A

Le volet « Coopération transfrontalière », ou INTERREG IV A, vise à renforcer la coopération entre les zones situées le long des frontières terrestres intérieures et extérieures à l'Union, comme de certaines frontières maritimes.

Cofinancé par le FEDER, il est doté d'un budget d'environ 6 milliards d'euros, soit près de 74 % du budget total de l'objectif « Coopération territoriale européenne ».

Plusieurs programmes concernent la France :

- 9 zones de coopération en « Métropole »
- 3 programmes transfrontaliers « DOM »
- 32 départements français sont concernés
- Contribution française : environ 602 millions d'euros pour la période 2007-2013
 - 534 millions d'euros pour le volet « Métropole »
 - 68 millions d'euros pour le volet « DOM »

- INTERREG IV A France / Espagne, en incluant la Principauté d'Andorre

Autorité de gestion : Communauté de Travail des Pyrénées (France)

Budget global : 257 millions d'euros (contribution communautaire : environ 169 millions d'euros)

Pays concernés : France, Espagne + Principauté d'Andorre

En France : Pyrénées-Orientales, Ariège, Haute-Garonne, Hautes-Pyrénées, Pyrénées-Atlantiques

Séminaire de Lancement du Programme de Coopération Territoriale Espagne-France-Andorre 2007-2013 : Montpellier, le 4 avril 2008

Site internet : www.ctp.org/

- INTERREG IV A France / Italie, en incluant la Principauté de Monaco : « ALCOTRA »

Autorité de gestion : Région Piémont (Italie)

Budget global : 200 millions d'euros (contribution communautaire : 150 millions d'euros)

Pays concernés : France, Italie + Principauté de Monaco

En France : Haute Savoie, Savoie, Hautes Alpes, Alpes de Hautes Provence, Alpes Maritime

Date limite de réponse à l'appel à propositions : 30 avril 2008

Site internet : <http://www.interreg-alcotra.org/downloads2013.asp?lang=fr>

- INTERREG IV A France / Italie / Iles : Italie / France maritime

Autorité de gestion : Région toscane (Italie)

Budget global : ? millions d'euros (contribution communautaire : 121 millions d'euros)

Pays concernés : France, Italie, Iles

En France : Corse du Sud, Haute Corse

Appel à propositions pas publié à ce jour

Site internet : <http://www.maritimeit-fr.net/index.htm>

- INTERREG IV A France / Suisse

Autorité de gestion : Région Franche-Comté (France)

Budget global : 90 millions d'euros (contribution communautaire : 55 millions d'euros)

Pays concernés : France, Suisse

En France : Doubs, Jura, Territoire de Belfort, Ain, Haute Savoie

Appel à propositions en ligne sur le site internet du Conseil régional Franche-Comté (pas de date limite de dépôt – 2 mois de délai pour examen du dossier)

Site internet : <http://www.franche-comte.fr/fr/le-conseil-regional/les-politiques-regionales/europe-et-international/la-franche-comte-et-l-europe/index.html>

– INTERREG IV A France / Allemagne / Suisse : « Rhin supérieur »

Autorité de gestion : Région Alsace (France)

Budget global : 130 millions d’euros (contribution communautaire : 67 millions d’euros)

Pays concernés : France, Allemagne, Suisse

En France : Bas-Rhin, Haut-Rhin, Jura

Date limite de réponse à l’appel à propositions : 20 mai 2008

Site internet : <http://www.interreg-rhin-sup.eu/>

– INTERREG IV A France / Belgique / Allemagne /Luxembourg : « Grande Région »

Autorité de gestion : Région wallonne (Belgique)

Budget global : 212 millions d’euros (contribution communautaire : 106 millions d’euros ; contribution française : environ 56 millions d’euros)

Pays concernés : France, Belgique, Allemagne, Luxembourg

En France : Meurthe et Moselle, Moselle, Meuse

Date limite de réponse à l’appel à propositions : 7 juillet et 13 octobre 2008

Site internet : http://www.wbri.be/cgi/bin3/render.cgi?id=0131623_article

– INTERREG IV A France / Belgique (Wallonie / Flandres)

Autorité de gestion : Région wallonne (Belgique)

Budget global : 249 millions d’euros (contribution communautaire : 138 millions d’euros)

Pays concernés : France, Belgique

En France : Nord, Aisne, Ardennes

Date limite de réponse à l’appel à propositions : 1er juin 2008

Site internet : <http://www.wbri.be/>

– INTERREG IV A France (Manche) / Royaume-Uni

Autorité de gestion : Région Haute-Normandie (France)

Budget global : 326 millions d’euros (contribution communautaire : 172 millions d’euros)

Pays concernés : France, Royaume-Uni

En France : Somme, Seine-Maritime, Calvados, Manche, Côtes d’Armor, Finistère, Ille-et-Vilaine

Date limite de réponse à l’appel à propositions : 2 juin 2008

Site internet : http://www.interreg3.com/FR/i4_consult.asp

Plus d’informations sur le site internet Relais Culture Europe :
<http://www.relais-culture-europe.org/transfrontalier.321.0.html>

b) Coopération transnationale : INTERREG IV B

Le volet « Coopération transnationale », ou INTERREG IV B, vise à renforcer la coopération transnationale dans des domaines d'importance stratégique. Cofinancé par le FEDER (Fonds européen de développement régional), il est doté d'un budget de 1,8 milliards d'euros (soit près de 21 % du budget total de l'objectif « Coopération territoriale européenne »).

Ce volet repose sur la constitution d'espaces transnationaux considérés comme des macro-régions dans lesquelles il y a lieu d'accroître l'intégration et la cohésion économique et sociale.

Au total, 13 zones ont été définies par l'Union européenne dont 7 concernent la France :

- Toutes les régions françaises sont concernées
- Contribution française : environ 252 millions d'euros pour la période 2007-2013

Chacun des 13 programmes a un programme opérationnel propre.

- Le programme Europe du Nord Ouest

Autorité de gestion : Région Nord Pas de Calais (France)

Pays concernés : France, Belgique, Allemagne, Irlande, Luxembourg, Pays Bas, Royaume-Uni)

En France : Bretagne, Pays de la Loire, Centre, Bourgogne, Franche-Comté, Basse-Normandie, Haute-Normandie, Picardie, Nord, Champagne Ardennes, Ile de France, Lorraine et Alsace

Lancement du second appel à propositions à venir

Site internet : <http://www.nweurope.org/>

- Le programme Espace Atlantique

Autorité de gestion : Commission de coordination et de développement régional du Nord (Portugal)

Pays concernés : France, Portugal, Espagne, Royaume-Uni, Irlande

En France : Haute-Normandie, Basse-Normandie, Pays de la Loire, Poitou Charente, Aquitaine

Date limite de réponse à l'appel à propositions : 12 mai 2008

Site internet : <http://atlanticarea.inescporto.pt/>

- Le programme Espace Alpin

Autorité de gestion : Land de Salzburg (Autriche)

Pays concernés : France, Italie, Autriche, Allemagne, Slovénie

En France : Alsace, Franche-Comté, Rhône-Alpes, Provence Alpes Côte d'Azur

Date limite de réponse à l'appel à propositions : 21 avril 2008

Site internet : <http://www.alpine-space.eu/>

- Le programme Méditerranéen

Autorité de gestion : Région Provence Alpes Côte d'Azur (France)

Budget global : 250 millions d'euros (contribution communautaire : 190 millions d'euros)

Pays concernés : France, Chypre, Espagne, Grèce, Italie, Malte, Portugal, Royaume-Uni, Slovénie, Croatie, Monténégro

En France : Rhône-Alpes, Provence Alpes Côte d'Azur, Languedoc-Roussillon

Date limite de réponse à l'appel à propositions : 2 mai 2008

Site internet : <http://www.programmemed.eu/>

- Le programme Sud Ouest de l'Europe

- Le programme Zone Caraïbes

- Le programme Zone Océan Indien

Plus d'informations sur le site internet Relais Culture Europe :
<http://www.relais-culture-europe.org/transnational.320.0.html>

c) Coopération interrégionale : INTERREG IV C

Le programme INTERREG IVC a pour objectif d'« améliorer l'efficacité de politique de développement régionale et contribuer à la modernisation économique et la compétitivité accrue en Europe dans les secteurs de l'innovation, l'économie de connaissance, l'environnement et la prévention de risque au moyen de la coopération interrégionale ».

But : Réduire les disparités de croissance et d'emploi notamment existant entre les différentes régions et villes de l'Union européenne par les échanges d'expériences et de bonnes pratiques.

Ce volet concerne l'ensemble des régions de l'Union européenne. Il est mis en œuvre au travers d'un programme opérationnel unique.

Rappel : plus de 260 projets pour INTERREG IIIC, en matière de développement économique, de création d'emploi, d'innovation technologique...

Autorité de gestion : Région Nord-Pas-de-Calais (France)

Budget global : 321 millions d'euros

Pays concernés : les 27 Etats membres de l'Union européenne, Norvège, Suisse

En France : Rhône-Alpes, Provence Alpes Côte d'Azur, Languedoc-Roussillon

Site internet : www.interreg4c.net

Le premier appel à propositions pour INTERREG IVC a été clôturé le 15 janvier 2008. Plus de 480 demandes de subvention ont été envoyées au secrétariat technique du programme INTERREG IVC. La notification des résultats devrait être effectuée courant juin 2008.

Deux thématiques prioritaires :

- Innovation et économie de la connaissance

- Innovation, recherche et développement de technologie,
- Esprit d'entreprise et PME,
- Société de l'information
- Emploi, capital humain et éducation.

- Environnement et prévention des risques

- Risques naturels et technologiques;
- Gestion de l'eau;
- Gestion des déchets;
- Biodiversité et conservation d'héritage naturel;
- Énergie et transport durable;
- Patrimoine culturel et paysage.

Les projets soutenus seront ceux qui viseront à améliorer la politique régionale quant à ces sous thèmes et une priorité sera donnée aux projets ayant une approche sectorielle et intégrée.

Budget : 321 millions d'euros pour la période 2007-2013

- Priorité 1 : Innovation et économie de la connaissance : 55%
- Priorité 2 : Environnement et prévention des risques : 39 %
- Priorité 3 : Assistance technique : 6 %

Cofinancement :

- Priorité 1 et 2 : max. 75% (max : 85% pour les « nouveaux » Etats membres)

- **Priorité 3 : max 70%**

2- Les trois autres programmes de l'objectif « Coopération territoriale européenne »

a) URBACT

Autorité de gestion : Ministère français de la politique urbaine (France)

Budget (FEDER) : environ 53 millions d'euros

Pays concernés : 27 EM + Norvège, Suisse

Site internet : www.urbact.eu

Le programme URBACT II a pour objectif « d'améliorer l'efficacité des politiques de développement urbain intégré durable en Europe, afin de mettre en oeuvre les Stratégies de Lisbonne et de Göteborg ».

Les collectivités territoriales, les universités et les centres de recherches des Etats membres, de Norvège et de Suisse sont éligibles au titre ce programme, dont l'objectif est de permettre la création de 23 réseaux thématiques et de 7 groupes de travail.

Objectifs :

- a) Faciliter les échanges d'expériences
- b) Disséminer les bonnes pratiques
- c) Soutenir les décideurs pour la définition des plans d'actions pour les objectifs « Convergence » et « Compétitivité et emploi »

Le premier appel à propositions pour URBACT II était ouvert jusqu'au 15 février 2008.

Cet appel couvrait les deux priorités thématiques du programme :

Priorité Axe 1 : Les villes, moteurs de la croissance et de l'emploi

→ promotion de l'entrepreneuriat ; amélioration de l'innovation et de l'économie de la connaissance ; création d'emplois et valorisation du capital humain

Priorité Axe 2 : Villes attractives et cohésives.

→ développement intégré des zones défavorisées ; intégration sociale ; questions environnementales ; stratégie et gouvernance

b) INTERACT

Autorité de gestion : Chancellerie fédérale de l'Autriche (France)

Budget (FEDER) : environ 34 millions d'euros

Pays concernés : 27 EM + Norvège, Suisse, Pays voisins

Site internet : www.interact-eu.net

Le programme INTERACT s'adresse aux institutions et intervenants chargés de la gestion et de la concrétisation des programmes de coopération territoriale européenne et vise à promouvoir la bonne gouvernance dans la gestion des programmes de coopération.

Trois objectifs principaux :

- Contribuer à accroître l'efficacité de la gestion des programmes
- Rendre plus efficace la concrétisation des programmes
- Faciliter le transfert de savoir faire et l'échange de connaissances

En ce sens, l'autorité de gestion et les points d'informations d'INTERACT développent des outils pour accompagner les gestionnaires de programme dans la mise en œuvre de leur projet : séminaires, conférences, outils en ligne, guide...

Thèmes abordés : gestion technique et financière des programmes, capitalisation, audit et contrôle, suivi et évaluation...

Ex. : Guide sur le GECT (téléchargeable sur internet)

c) ESPON

Autorité de gestion : Ministère luxembourgeois de l'intérieur et de l'aménagement du territoire

Budget (FEDER) : 47 millions d'euros

Pays concernés : 27 EM + Norvège, Suisse, Islande, Liechtenstein

Site internet : www.espon.eu

Le programme ESPON a pour objectif de permettre l'étude de la dynamique du territoire européen, par l'intermédiaire de l'Observatoire en réseau de l'aménagement du territoire européen » (ORATE / European Spatial Planning Observation Network : ESPON).

Lancement du programme en janvier 2008

Objet : Analyse de différents thèmes socio-économiques, environnementaux et culturels (impact des flux migratoires, impact de la politique de cohésion sociale en matière d'emploi, opportunités de développement en milieu rural...)

Appel à propositions réguliers :

http://www.espon.eu/mmp/online/website/content/programme/1455/1496/1502/index_EN.html